

ORDRES DE RENVOI

Extraits des Procès-verbaux du Sénat:

Le 17 mai 1967:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Deschatelets, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck:

Qu'un comité mixte spécial du Sénat de la Chambre des communes soit nommé pour enquêter et faire rapport sur le divorce au Canada et les problèmes sociaux et légaux s'y rattachant ainsi que sur toutes autres questions qui pourront lui être soumises par l'une ou l'autre Chambre:

Que les sénateurs dont les noms suivent soient désignés pour agir comme représentants du Sénat au sein du comité mixte spécial, savoir: les honorables sénateurs Aseltine, Baird, Bélisle, Burchill, Connolly (*Halifax-Nord*), Croll, Denis, Fergusson, Flynn, Gershaw, Haig et Roebuck;

Que le comité soit autorisé à retenir les services de personnel technique, d'employés de bureau et autre personnel dont il pourra avoir besoin aux fins de l'enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à faire produire des dossiers et des documents, à interroger des témoins, à faire rapport de temps à autre et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont il pourra ordonner l'impression, et à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat;

Que les témoignages entendus et recueillis à ce sujet au cours de la dernière session soient déferés au comité; et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes la priant de s'unir au Sénat pour les objets susmentionnés et, si la Chambre des communes le juge opportun, de choisir certains de ses membres pour faire partie du comité mixte spécial dont la création est proposée.

Après débat,

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Le 8 juin 1967:

L'honorable sénateur Roebuck, du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur le divorce, présente le premier rapport de ce comité, comme il suit:

Le JEUDI 8 juin 1967.

Le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur le divorce, présente son premier rapport, comme il suit: